

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JANVIER 2020

Excusé : M. Philippe CHALOYARD

1 – Approbation du Procès-Verbal du 19 décembre 2019

Validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 – Modification Adressage

Madame Joëlle JOAILLE fait part que la route menant au lieu-dit « En Belouse » sera nommé « Impasse en Belouse » et non « Impasse de Belouse » puisque ce nom a déjà été officialisé par la commune d'Ouroux-sous-le-Bois-Ste-Marie.

Monsieur le Maire indique que la route menant au lieu-dit « Les Sapins » n'apparaît pas dans l'adressage et propose qu'elle soit nommée « Impasse des Sapins ». Le Conseil valide sa suggestion.

Des panneaux seront mis en place sur la future « route des Tours » au Vieux Bourg afin que les camions ne puissent pas s'engager sur le chemin car ils seront bloqués pour ressortir.

3 – Alimentation électrique bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe que le local du Comité des Fêtes disjoncte régulièrement.

Le Comité propose de faire les travaux de tranchée sur la Place afin de résoudre le problème et souhaite que la Commune prenne en charge les fournitures (disjoncteur, gaine...).

Le Conseil valide la proposition.

4 – DETR 2020

Monsieur le Maire informe que la demande de DETR a été refusée pour la pose des panneaux de l'adressage des voies sur la Commune car celle-ci s'effectuera bénévolement.

Une demande de DETR sera rédigée pour les travaux de vitrification du parquet de la Salle des Fêtes et les travaux de rénovation des portes d'entrée de l'ancienne école suite au passage d'eau dans les locaux de la Mairie.

Un devis par l'entreprise MATHUS s'élève à 3 188,50€ pour la Salle des Fêtes et 1 198,50€ pour la rénovation des portes d'entrée du bâtiment de l'école. D'autres devis seront étudiés prochainement.

5- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe d'une réponse négative de Groupama pour la prise en charge d'un défibrillateur.

Monsieur le Maire informe que des techniciens vont prochainement procéder à la mise en place de câbles pour la fibre optique. Un courrier de la Mairie a été rédigé aux habitants de Dyo, aux propriétaires de terrains et aux exploitants afin que des travaux d'égauge soient réalisés avant leur passage.

La Commune a reçu un devis de la Société Techni-Feu pour un montant de 1 271€. Le devis comprend un extincteur pour la cantine et deux blocs de secours à la Salle des Fêtes.

Il fait part d'un courrier de remerciement à la Commune de Monsieur David MICHEL, jeune agriculteur, qui a pu concrétiser son projet d'installation.

Monsieur le Maire indique de la visite de la gendarmerie pour faire un bilan sur les vols et infractions sur la Commune de Dyo. Il est noté aucun vol et aucune infraction sur l'année 2019.

Mme Christelle MAHÉ de la Commune de Oingt (69) est venue sur la Commune pour regarder le vitrail de l'église qui a été cassé par les rafales de vent. Un devis va être établi par Mme MAHÉ. Elle fera également une seconde proposition afin de régler les problèmes d'infiltration d'eau dans les vitraux.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Calzada de Charolles a testé les haut-parleurs et l'ampli de la sono de la salle des fêtes. Ceux-ci sont vieux mais en bon état. Les problèmes de son provenant probablement de mauvaises connexions. Il effectuera un devis pour l'achat d'un micro sans fil.

Monsieur le Maire propose d'acheter un échafaudage pour que l'employé municipal puisse travailler en sécurité. Un devis sera étudié lors du prochain conseil afin de pouvoir inscrire cette dépense au budget primitif.

Monsieur le Maire indique qu'il recevra Mme la trésorière du secteur public local le jeudi 27 février à 15 heures. Il propose que la commission « Finance » se réunisse le mardi 25 février à 17h30.

Monsieur le Maire propose que le budget primitif 2020 soit voté avant les prochaines élections municipales. Il propose la date du jeudi 12 mars à 20h30.

Fin de séance : 21h55